



## Mutuelle : K2L ou le chant des sirènes

### Combien de capitaines et d'équipages ont été perdus par le chant des sirènes ?

Depuis 2 ans, un ancien collègue, après avoir tenté sa chance dans l'import export, s'essaye à l'assurance en complémentaire santé. Ce n'est pas le premier, sans doute pas le dernier, et nous savons comment cela finit. La MNPAF a par le passé récupéré des adhérents partis vers d'autres pâturages prétendument plus verts et revenus à la Mutuelle AF la période d'émerveillement terminée.

### Quels risques pour la Mutuelle Air France et pour ses adhérents :

Les méthodes de dénigrement utilisées (plagiat, dénigrement, publicité comparative mensongère et illicite, usurpation d'identité de l'ARAF, intrusion et distribution illicite de publicité dans nos casiers, utilisation à des fins commerciales d'un forum réservé à des échanges non commerciaux) finissent par nuire à l'image de la MNPAF au point de laisser penser certains adhérents qu'il y a bien mieux ailleurs. Pire, l'approche mercantile de K2L est non seulement éloignée des valeurs mutualistes, mais peut être source de déconvenues. Des conditions trompeusement avantageuses peuvent se terminer par une inflation sur les cotisations ou une fin de contrat !

### Quelques exemples des pratiques de K2L :

#### Le plagiat :

Pour faire une offre à nos retraités, K2L s'est contenté d'un copier coller des garanties 2011 de la MNPAF. Preuve, s'il en est besoin que les garanties de la MNPAF sont de bonne qualité. Il est vrai que pour proposer des garanties innovantes il faut une compétence d'assureur que K2L n'a pas. Depuis, la MNPAF a fait évoluer ses garanties. K2L n'a pas su suivre.

#### Le dénigrement et le mensonge :

Dans sa dernière distribution de l'été 2013 dans nos casiers prétendant comparer ses garanties à celles de la MNPAF, K2L a diffusé un tableau dont nous avons extrait la partie concernant l'optique :

Actes Médicaux	Altitude 350 y compris SS	Altitude 400 ou Option y compris SS	K2L Base y compris SS
Verres lunettes simples	120€ à 300€	180€ à 380€	260%BR+134€
Verres lunettes progressifs	200€ à 400€	320€ à 500€	260%BR+220€
Monture	80€	120€	60%BR+92€



Corrections faites des erreurs ou approximations « sans doute involontaires » de K2L, la réalité est la suivante :

Actes Médicaux	Altitude 350 y compris SS	Altitude 400 ou Option y compris SS	K2L Base y compris SS
Verres lunettes simples	60%BR +120€ à 300€	60%BR + 180€ à 380€	260%BR+134€
Verres lunettes progressifs	60%BR +200€ à 400€	60%BR +320€ à 500€	260%BR+220€
Monture	60%BR +100€	60%BR +150€	60%BR+92€

C'est moins flatteur pour K2L, mais plus juste.

De plus, **les tarifs privilégiés dont bénéficient les adhérents de la MNPAF dans son réseau Santéclair leur permet d'optimiser le reste à charge. Les adhérents de K2L ne bénéficient pas de ces tarifs.**

Par exemple, Lucienne, une adhérente de la MNPAF a changé récemment ses lunettes chez un partenaire du réseau Santéclair. Compte tenu de sa prescription elle a pris des verres simple Essilor, prix public 310 € la paire et une monture à 169€ prix affiché. La Base de Remboursement SS est de 2,29€ par verre et de 2,84€ sur la monture. Grâce aux tarifs négociés dans le réseau Santéclair, Lucienne a payé ses verres 196 € la paire et a eu -15% sur la monture.

Assureur	Dépense engagée	Remb SS	Complémentaire	Reste à charge
MNPAF Altitude 350 verres + monture	196€ + 143,65€ = 339,65€	2,75€ + 1,70€ = 4,45€	120€ + 100€ = 220€	<b>115,20€</b>
K2L Base verres + montures	310€ + 169€ = 479 €	2,75€ + 1,70€ = 4,45€	143€ + 92€ = 235€	<b>239,55€</b>



Dans sa communication sur PNAF et sur son site K2L a dénoncé un manque de transparence des comptes de la MNPAF. **FAUX !** Chaque année, le trésorier, un de vos élus, actuellement Thierry Haas (SNPNC) publie dans la revue de la MNPAF, Escale Santé (ex Mutuelle Dernière), son rapport sur les comptes et des commentaires sur la gestion. Les frais de gestion de la mutuelle sont aussi régulièrement rappelés, moins de 8% des cotisations, soit l'un des taux les plus bas du marché. (15 à 20% de frais de gestion sont en général constatés dans les mutuelles...) Toutes les revues sont accessibles sur le site [www.mnpaf.fr](http://www.mnpaf.fr).

Mais à propos de transparence, qui a vu les comptes du contrat K2L ? Une association à laquelle il faut cotiser 20 € par an. Pour quoi faire ? Pour quelle poche ? Elle s'adresse à un courtier. Quelle est sa commission ? Lui-même s'adresse à un assureur, une mutuelle de fonctionnaires. Quel est le taux de frais de gestion de cette mutuelle ? Quel est le coût de l'agence de communication de K2L ? Autant de questions dont nous n'avons trouvé les réponses nulle part. Exigez la transparence !

A l'été 2012, K2L avait déjà distribué dans nos casiers sa publicité, ce qui est strictement interdit. Cerise sur le gâteau elle était siglée « Association des Retraités d'Air France ». Nous n'entrerons pas dans le détail de la réaction courroucée de l'ARAF et du courrier qu'ils ont adressé à K2L. L'entreprise Air France a également écrit à K2L en 2012 pour prévenir qu'il était **interdit de distribuer des documents publicitaires dans les casiers PN** et que toute récidive impliquerait une transmission du dossier au service juridique. K2L a fait fi de cet avertissement et a récidivé le mois dernier. **Nous attendons de voir la réaction de l'entreprise.**

Comme la MNPAF, K2L propose du parrainage. Dans sa dernière newsletter, on peut lire « **Parrainez, oui mais parrainez bien !** Afin d'assurer la pérennité de K2L Santé, nous vous recommandons de parrainer des personnes qui, de part leur état général, ne porteront pas préjudice à la balance économique de K2L Santé. » Autrement dit : vous pouvez venir payer des cotisations chez K2L à condition que vous soyez en bonne santé. Nous n'avons pas les mêmes valeurs !

**Attention :** pour les navigateurs égarés, il sera toujours possible de revenir à la MNPAF. Par contre quand on fait le choix de ne pas adhérer à la MNPAF dans les 12 mois qui suivent la sortie de l'entreprise, on ne peut plus participer à la solidarité intergénérationnelle du barème retraité, qui consiste à avoir la même cotisation que l'on ait 60 ans ou 92 ans. L'adhésion peut tout de même se faire mais dans les conditions de n'importe quel adhérent extérieur, c'est-à-dire dans le barème dit « Pluriel » dont la cotisation varie en fonction de l'âge, par tranches de 10 ans, et de la composition familiale.

**La MNPAF vous appartient.** Ce sont vos représentants qui la gèrent. Depuis plus de 20 ans, à l'exception de quelques mois en 2011 et 2012, **la liste Alliance PN (SNPL, SNPNC, UNAC), soutenue par vos syndicats préside la MNPAF dans l'intérêt de tous.** A l'instar du **CE Lignes, la MNPAF est un outil performant, efficace.** De récents audits l'ont confirmé.

## Un navigant averti en vaut deux !